

Liberté Égalité Fraternité



Le manoir n'est pas concerné par un autre périmètre de protection.

A noter la présence sur la commune de Verneusses d'un dolmen, dit la Grosse Pierre, classé aux monuments historiques depuis le 4 avril 1911.

LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

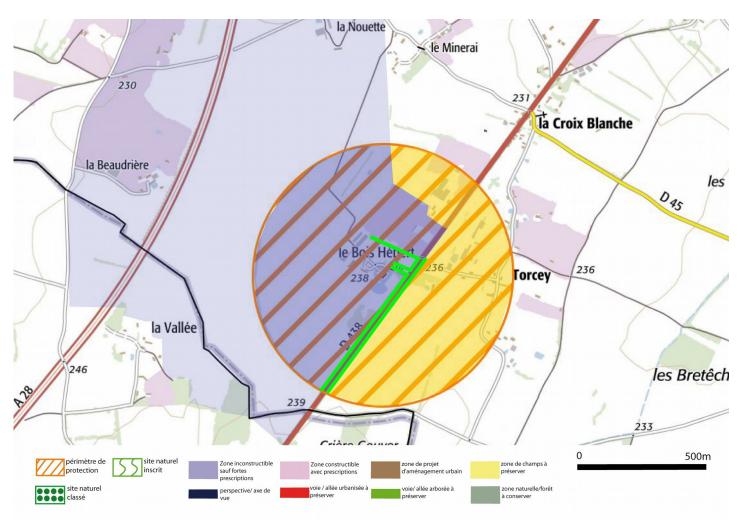
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – màj 10 déc. 2018 – France POULAIN

Verneusses > Manoir du Bois Hébert

Le manoir du Bois-Hébert a été classé en tant que monument historique le 30 octobre 1974.

Une place forte occupait le site dont il subsiste encore la motte castrale et les douves. C'est sur ces vestiges que le manoir actuel a été construit. Son corps de logis rectangulaire et sa tour d'escalier polygonale dateraient des années 1500. Les façades sont bâties à pans de bois avec un hourdis de tuileaux caractéristique des Pays d'Auge et d'Ouche. Trois superbes lucarnes en bois complètent le versant ouest de la toiture en tuiles. L'édifice a conservé des traces de sculptures en médaillon et d'engoulants typiques de la fin du Moyen-Âge — début de la Renaissance. La façade est a été reculée par la suite afin de gagner en surface, englobant une partie de la tour d'escalier. Une aile latérale légèrement saillante a été ajoutée au début du XX e siècle le long de la façade sud pour servir de communs. Appartenant à des particuliers, le manoir et son domaine présentent un bon état de conservation.

L'environnement immédiat du manoir est marqué par un plan d'eau associant une mare et les anciennes douves. Le domaine est bordé à l'Est par la route D438 mais reste abrité par des alignements d'arbres formant un écran de verdure. Quelques vues se dégagent ponctuellement sur le paysage rural alentours, composé de champs, de hameaux et de bois. Les constructions alentours font appel à une grande variété de matériaux (pans de bois, briques, moellons, etc.).



Périmètre de 500m avec ZSFP: Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le manoir et les anciennes douves

La façade ouest du manoir

La tour d'escalier polygonale







Un détail des sculptures sur bois

La vue vers les champs à l'Ouest

La vue vers le Nord-Ouest

Pour la zone

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à en rose foncé dans le deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se périmètre de 500m trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront a minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée. Au fur et à mesure, les bâtiments agricoles ont vocation à devenir plus discrets dans le paysage, à être faits de paroi en bardage bois.. et des plantations peuvent être utilement replantées pour recadrer l'environnement du manoir.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Quelques maisons dans les abords

Le dolmen de Verneusses (classé)